



Commune de Prez  
Conseil communal

# Message du Conseil communal à l'attention du Conseil général du 5 décembre 2023

---

## Investissement 2024 : Rachat des infrastructures de l'AESC (Association de communes pour la gestion des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz)

Le Conseil communal de Corserey avait explicitement demandé à l'AESC de leur faire parvenir une facture afin de payer la « porte d'entrée » avant la fusion de Prez. Nous ignorons totalement les intentions pour le moins surprenantes du Conseil communal ad intérim d'alors. Les statuts de l'association précisent que la taxe est due dès le moment où le nouveau venu est raccordé à la STEP. Partant, le Conseil communal de Prez a demandé de rembourser ce montant, ce que l'AESC a fait immédiatement, soit en décembre 2020.

Les travaux de liaison entre Prez-vers-Noréaz et Corserey pour l'eau potable et l'évacuation des eaux sont prévus pour le début de l'année 2024. Le raccordement se fera dans la foulée, la commune de Prez devra donc reverser ce montant à l'AESC, conformément à ce que prévoient les statuts.

La STEP de Corserey tombe en ruine. Elle sera transformée en STAP, et nous aurons enfin une solution stable et durable pour l'évacuation et l'épuration des eaux usées de Corserey.

Montant de l'investissement : CHF 115'000.—HT, **soit CHF 124'315 TTC.**

Montants HT	Montant net TTC	taux amortissement %	Amortissement annuel	intérêts annuels à 2.1%	Coût total annuel
CHF 115'000	CHF 124'315	0%	CHF 0	CHF 2'610.62	CHF 2'610.62

Cet investissement prévu pour 2024 sera financé par un emprunt bancaire. **Cet investissement ne doit pas être amorti car il s'agit d'une participation au sein d'une association intercommunale. Les amortissements des infrastructures sont effectués par l'AESC directement et ensuite répartis entre les communes membres selon une clé de répartition établie.**

Le Conseil communal

Prez-vers-Noréaz, le 15 novembre 2023